

2023_01

**ASSOCIATION FONCIERE D'AMENAGEMENT FONCIER
AGRICOLE ET FORESTIER
MAIRIE La Bagatelle 44650 CORCOUE SUR LOGNE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le 27 juin 2023 à 10 heures, le bureau de l'Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier de la Commune de Corcoué sur Logne, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilet, Président de l'Association Foncière de Remembrement.

ETAIENT PRESENTS : Jean-Claude Sauvaget, Benoit Héry, Bernard Gilet, Jacques Doux, Michel Martin, Jacqueline Hervouet, Thierry Prou, Thierry Bardon, , Baudoin de Goulaine, Didier Malidain, Jacqueline Hervouet, Jérémy Favereau, Marie Pierre Gallais,

ETAIENT EXCUSES : Christophe Daheron, Hubert Orioux, Jean Boileau, Jean-François Tessier

Nombre de membres en exercice : 16

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 12

PASSAGE A LA NOMENCLATURE COMPTABLE M57

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente du secteur public local. Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales.

Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Ainsi :

- En matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif ;
- En matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;
- En matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2% des dépenses réelles de chacune des sections.

Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire et nécessite une mise à jour du paramétrage des logiciels métiers.

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 ;

Vu l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques ;

Vu l'avis conforme du Service de Gestion Comptable de Pornic en date du 10 mai 2023 ;

Considérant que l'association foncière d'aménagement foncier agricole et forestier souhaite adopter la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'administration :

- ADOPTE, à compter du 1er janvier 2024, la nomenclature budgétaire et comptable M57 abrégée des communes de moins de 3 500 habitants ;
- AUTORISE Monsieur le Président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section du budget, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel ;
- AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- 12 votants
- 12 oui
- 0 non

Fait à Corcoué sur Logne, le 27 juin 2023



Envoyé en préfecture le 30/06/2023

Reçu en préfecture le 30/06/2023

Publié le



ID : 044-214401564-20230627-30062023AFR_M57-DE

